

## Le triomphe de la culture de mort

### L'avortement

Le 4 mars 2024 le Parlement réuni en congrès (1000 députés et sénateurs au prix 25 000 euros mensuels chacun, coût global, payés par le contribuable français pour entretenir l'illusion de la démocratie) votait à une très large majorité l'inscription du droit à l'avortement dans la Constitution, lui conférant du même coup un caractère de sacralité républicaine de type maçonnico-satanique rendant ce droit « inviolable ». Quatre jours plus tard, le 8 mars, journée funeste de l'« infemme », la loi était promulguée par l'Assemblée nationale et immédiatement publiée au Journal officiel. Quand il s'agit de favoriser la culture de mort ou de multiplier les mesures de censure contre le liberté d'expression ou la liberté de réunion, les lois macaronistes traversent le Parlement à une vitesse foudroyante ; quand cela ne va pas encore plus vite par l'usage intensif du 49.3.

Rien ne paraît plus propice à ressentir un malaise que d'assister en fin de Congrès, à la joie malsaine qui s'est emparée de cette assemblée au moment de l'annonce des résultats, au point de saluer cette « victoire » par une *standing ovation* de près de trois minutes, et de voir des pétroleuses se congratuler comme si on fêtait le vainqueur du Tour de France ou la Palme d'or du Festival de Cannes. Bien qu'ayant suivi quelques moments de cet événement, je ne suis pas sûr qu'on ait prononcé une seule fois le mot « enfant », mot qui effraie chez les avorteurs institutionnels. J'ai retenu deux petites perles parmi les intervenants.

D'abord l'intervention de l'inévitable, l'inusable, l'inoxidable Laurence Rossignol (elle semble être tombée en politique dès le berceau), s'exprimant au nom du Parti socialiste et d'Europe Écologie les Verts : « *Quelle victoire ! Quel bonheur ! Quelle fierté ! Oui, c'est une victoire !... N'ayons pas peur des mots. C'est une victoire dans le long combat que mènent les femmes pour leur liberté contre l'obscurantisme (sic). En France encore, depuis 1975, les anti-IVG n'ont jamais renoncé ; ils n'ont jamais cessé la guérilla. Alors aujourd'hui nous leur disons : "C'est fini ! Arrêtez de vous agiter ! Les Français ont choisi (sic)."* »

J'avais déjà attiré l'attention sur cette dame, une apparatchik modèle du Parti socialiste, ancienne communiste révolutionnaire, véritable souris grise de la « socom » (social communisme), connue, entre autres, pour avoir déclaré : « *Les enfants n'appartiennent pas à leurs parents* ». On notera qu'elle est plus soucieuse des enfants qu'on interdit dans les lieux publics (certains hôtels, par exemple), que des enfants qui sont interdits dans le ventre de leurs mères, une de ses marottes quotidiennes parmi d'autres.

D'un autre sénateur, un nommé Sylvain Maillard, strictement inconnu comme la plupart de ces pseudos représentants du peuple qu'on ne connaît ni d'Ève ni d'Adam, je capte cette phrase : « *Ce combat pour l'avortement a été et demeure celui des femmes, celles qui ont souffert dans leur chair et dans leur âme de se voir refuser cette liberté, tout autant que celles qui se sont battues pour l'obtenir.* »

Parce que l'avortement, ce n'est pas le « combat des hommes » ?... Où sont-ils les hommes dans cette histoire d'avortement à part d'engrosser les femmes, et de décrire comme des âmes en peine les souffrances réelles de jeunes filles ou femmes qui se font avorter clandestinement dans des conditions sanitaires de fortune, où elles risquent leur vie ? À part de jouer les hypocrites en faisant étalage de leur compassion, de leur douleur fraternelle, nous faisant croire qu'ils souffrent d'une situation qui n'a que des avantages pour eux : ils auront réussi à faire de

l'avortement un banal contraceptif remboursé par la Sécurité sociale ; et par voie de conséquence de pouvoir s'adonner, la conscience tranquille et décomplexée, au plaisir de la « culbute » avec possibilité d'en effacer les traces sans autres considérations physiques et morales pour les femmes, sinon de rabaisser leur corps intime au niveau d'un vulgaire préservatif qu'on jette après usage. Si victoire il y a, si triomphe il y a, c'est le succès des mots d'ordre ayant déterminé l'état d'esprit général de Mai 1968 qui a dominé toute la période soixante-huitarde ; c'est cet état d'esprit qui a triomphé aujourd'hui, en ce jour fatidique : « *interdit d'interdire* » et « *jouir sans entraves* » ; les derniers obstacles protégeant l'enfant dans le ventre de sa mère ont été levés 49 ans après la loi Veil.

Mais ce qu'il ressort surtout de cette prétendue assemblée du peuple révélée dans sa fausse solennité républicaine, c'est l'incroyable égoïsme de ces gens pour qui tout ne doit n'être que plaisir dans la vie, et que rien ne doit s'opposer à leur désir-plaisir : hédonisme sans entraves ; ils n'ont de respect de la vie que pour la leur ; celles des autres leur est complètement indifférente ; ils pourraient au moins respecter dans l'enfant à naître, non pas l'œuvre créatrice de Dieu — on ne leur en demande pas tant ! —, mais au moins d'avoir le respect de l'ordre naturel et de la nature à laquelle ils se vantent d'être très attachés.

D'autre part, il est important de savoir que l'avortement fait partie du plan maçonnique méphistophélien de destruction de la civilisation française et de la disparition du peuple autochtone français au profit du Grand remplacement, afin de faire en sorte qu'il ne naissent, en France, plus un seul enfant pouvant se revendiquer de son identité de Français de souche. Donc, selon l'application du principe des vases communicants, plus on ralentit les naissances d'un côté et plus on favorise l'immigration massive de l'autre, plus il en résulte une substitution de population, jusqu'au jour où les Français de souche, déjà réduits au silence, deviendront minoritaires dans leur propre pays et disparaîtront de son Histoire.

Je voudrais maintenant examiner deux points.

1. L'hypocrisie et l'art du mensonge n'ayant aucune de limite chez les républicains, je vais le montrer par l'application d'un dicton qui veut que lorsqu'on entrouvre une porte, il est normal qu'elle s'ouvre en grand.

— 17 janvier 1975. Dépénalisation de l'avortement. Après maintes contorsions intellectuelles assaisonnées de trémolos dans la voix et d'yeux humides (*Aucune femme ne recourt à l'avortement de gaîté de cœur. Il suffit d'écouter les femmes. C'est un drame et cela restera toujours un drame*), l'avortement devient pour la première fois, dans la société française, un acte légalisé par la loi. Il est pour le moins surprenant de constater que cette loi a été rapportée par la Ministre de la santé de Giscard dit d'Estaing, Simone Veil, une femme juive ayant été internée une douzaine de mois dans des camps de concentration allemands vers la fin de la Seconde Guerre mondiale (ce qui ne l'a pas empêchée de mourir à 90 ans), ayant donc constaté sur le vif la fragilité de la vie, il est en effet surprenant qu'elle ait attaché son nom à cette infâmie... Toutefois, pour décider de son avortement, la femme enceinte devra se trouver en « situation de détresse », l'intervention devant être réalisée dans un délai inférieur ou égal à 10 semaines de grossesse.

— Décembre 1979. La loi, votée à titre expérimental, est reconduite définitivement (loi Pelletier).

— Décembre 1982. Remboursement de l'IVG à 70% par la Sécurité sociale (Loi Roudy).

— Janvier 1993. Délit d'entrave à l'interruption volontaire de grossesse (IVG), assorti de deux mois à deux ans d'emprisonnement et 2000 à 30 000 F d'amende (loi Neiertz).

— Juillet 2001. Le délai de recours à l'IVG est allongé à douze semaines. Suppression de l'autorisation parentale pour les mineures (loi Aubry-Guigou).

— 2013. Diverses dispositions gouvernementales, dont le remboursement de l'IVG par la Sécurité sociale passant de 70 à 100%

— Avril 2013. Extension du remboursement de l'IVG à 100% aux actes médicaux connexes à l'intervention (loi Marisol Touraine).

— Août 2014. Suppression de la réserve de « situation de détresse » figurant dans la loi Veil et donnant recours à l'IVG.

— Mars 2017. Extension du délit d'entrave à l'avortement étendu au réseau internet, assorti d'un emprisonnement de deux ans et 30 000 euros d'amende.

— 2022. Diverses dispositions gouvernementales visant à améliorer et favoriser l'accès au droit à l'avortement, dont l'allongement du délai légal d'avortement passant de 12 à 14 semaines.

— Mars 2024. Inscription « solennelle » du droit à l'avortement dans la Constitution.

— Ne reste plus qu'à soumettre par la loi les médecins qui opposent la « clause de conscience » au nom du respect de la vie et de leur convictions personnelles, pour justifier leur refus de pratiquer l'IVG. Là, le Moloch n'est pas sûr d'être gagnant. Toutefois, le médecin est dans l'obligation de désigner un confrère. Encore une erreur de Moloch : le médecin n'a pas à désigner un confrère, ce n'est pas de sa responsabilité, ni morale, ni éthique ; son devoir devrait se limiter à renvoyer la patiente vers l'autorité publique compétente susceptible de l'orienter. C'est Moloch le responsable de l'avortement, pas le médecin.

Voilà. La porte est désormais grande ouverte. L'avortement a quartier libre. Pour l'homme, c'est tout schuss, et tant pis pour les séquelles traumatiques de la partenaire forcée ou consentante : tout le plaisir est pour lui !... Car oui, il y a trauma pour la femme, parfois même mariée, car si le plaisir est partagé dans l'acte sexuel, sur le long terme, l'avortement surtout s'il est répété, peut avoir de graves répercussions, tant sur le plan psychologique que physique chez la femme. Quand on vous dit qu'ils ont réduit la partie la plus sacrée du corps féminin à l'état de pompe à sperme (et je reste poli), n'ayant pas plus de valeur qu'un vulgaire préservatif ?

En mai 1968, les femmes étaient les premières à militer pour la libération du corps et du sexe qu'elles liaient au droit à l'avortement ; et comme toujours, on s'en doute, chez les féministes, cela ne pouvait que dégénérer en agitation sociale mode hystérique. Soixante ans plus tard, retour de manivelle : mon corps est à moi, mon corps est mon choix, je « baise » quand je veux avec qui je veux (sic), Mee Too, Balance ton porc, etc. Les femmes dénoncent le harcèlement et les agressions sexuelles dont elles sont victimes ou qu'elles ont subies par le passé. Ce n'est plus le sexe qui se libère, c'est la parole. La presse — un rien hypocrite — en fait ses choux gras. Pour les petites filles d'aujourd'hui, les grand-mères ne sont plus ce qu'elles étaient.

Deux observations :

1. Remarquons que la symbolique du pas à pas de la porte qui s'entrouvre s'est appliqué à d'autres lois difficiles à faire passer dans l'opinion publique. C'est la cas du « mariage » homosexuel qui a commencé par un innocent PACS (Pacte civil de solidarité), loi de novembre 1999. Un acronyme molochien pour acter administrativement l'union à vie de deux êtres humains : quelle élégance morale ! Vive le concubin et sa concubine ! Si les gens ne comprennent pas qu'on est dans un système politique crypto-communiste, qu'est-ce qu'il leur faut pour ouvrir les yeux ? Bien entendu, il n'était pas question de parler de « mariage homosexuel ». Pas de ça

chez nous, n'est-ce pas ? Quatorze ans plus tard, la loi de mai 2013 (loi Taubira) instaure le « mariage homosexuel » ou « mariage pour tous ».

Là encore, il est important de relever l'hypocrisie et les perpétuelles contradictions des républicains (dissonances cognitives ?) ; employer le mot « mariage » pour les homosexuels progressistes, alors qu'ils sont fondamentalement et idéologiquement hostiles au mariage traditionnel et même au mot, symbole de la bourgeoisie honnie, auquel ils préfèrent « union libre »... Ils n'hésitent cependant pas à utiliser le mot pour désigner le « mariage laïque » qui n'est qu'un Pacs amélioré de type Las Vegas, préférant réserver aux homosexuels le terme de « mariage » employé seul, qu'ils dénie aux couples normaux (encore des dissonances !) Se marier devant Dieu et les hommes, vous n'y pensez pas !...

2. Une question gravissime se pose : qu'en est-il des embryons ou des fœtus après avortement ?

Une réponse est celle-ci : « *Il est incinéré avec les autres déchets hospitaliers ou conservé en tant que pièce d'étude anatomique, sans même qu'il soit nécessaire de demander la permission au couple. »*

De toute évidence, dans le cas d'avortements hospitaliers, on récupère les produits de l'arrachement à la vie des fœtus comme s'ils étaient des déchets humains. Dans le meilleur des cas, direction l'incinérateur de l'hôpital ; il n'est même pas reconnu l'ultime dignité de permettre aux couples qui le désirent « *d'enterrer le fœtus mort dans l'espace domestique.* » (expression réparatrice d'un fort sentiment de remord et de culpabilité ?). Toutefois, les « déchets » de l'avortement, tout comme le placenta, ne sont pas des déchets hospitaliers comme les autres. Ce sont des cellules natives issues de la matrice vivante ; de ce fait elles ne sont pas contaminées et possèdent des caractéristiques biologiques spécifiques. Et cela, on le sait, intéresse beaucoup de monde. Mais on ne sait pas qui ni pourquoi.

Ce document extrait d'un article du Figaro paru en 2015, dévoile le scandale d'un trafic d'organes post avortement aux États-Unis.

*[...Deux militants se sont fait passer pour des représentants d'une société de biotechnologie et ont filmé en caméra cachée leur rencontre avec le Dr Deborah Nucatola, responsable du Planning Familial (Planned Parenthood), en juillet 2014, dans un restaurant californien.*

*Celle-ci, entre deux bouchées de salade et deux gorgées de vin rouge [son récit ne l'a manifestement pas dégoûtée d'apprécier les bouchées et les gorgées], parle [la bouche pleine] du prix des organes (« entre 30 et 100\$ » par « spécimen ») et évoque le fait que souvent les fœtus ne sortent pas en un seul morceau mais démembrés. « Nous sommes devenus très bon pour attraper les cœurs, les poumons, les foies, parce que nous savons, et nous essayons de ne pas écraser ces parties du corps. » détaille sordidement la praticienne. Et de relater par le menu la manière la plus efficace de retirer les organes d'un fœtus intact lors d'un avortement. « Beaucoup de gens veulent des cœurs. Hier, on m'a demandé des poumons. Certains d'entre eux veulent des extrémités. Ça, c'est facile. Je ne sais pas ce qu'ils en font, je suppose qu'ils veulent du muscle. » explique-t-elle.]*

De toute évidence madame ment, madame sait pertinemment ce que ses clients en « font ». Mais elle ne veut pas prendre le risque de dévoiler ses sources et menacer son juteux business. On voit le cynisme de cette personne, femme, médecin de surcroît, et l'on comprend bien que les destinataires de sa « marchandise » ne sont pas nécessairement des gens d'un haut degré de fréquentabilité. En définitive, les rebuts d'avortoirs n'auraient pour ces gens-là, hors incinération, que trois options possibles : les laboratoires pharmaceutiques ou biotechnolo-

giques pour fabriquer des drogues de jouvence comme cela existe avec l'adrénochrome ; les laboratoires cosmétiques, qui utilisent déjà du placenta animal ; et, à titre ésotérique, des frapadingues pour symboliser les messes noires sataniques réclamant des sacrifices humains. Je précise bien qu'il s'agit d'hypothèses. De toute façon, dès qu'on manipule l'espèce humaine, Satan n'est jamais loin.

### L'Euthanasie

L'euthanasie (mort douce) active consiste en l'administration de produits létaux ou en la réalisation de gestes destinés à abrégé les souffrances d'autrui sans volonté ou nécessité thérapeutique.

L'euthanasie passive correspond à l'arrêt de mesures visant à la survie du patient, comme le débranchement des appareils médicaux dans les cas de mort clinique.

Les soins palliatifs, dans un contexte moral et éthique de respect de la vie, consiste à accompagner un malade en fin de vie ou en souffrance par des soins appropriés à son état pathologique, jusqu'à sa mort naturelle. On les définit d'une formule plus lapidaire comme étant « tout ce qu'il reste à faire quand il n'y a plus rien à faire. »

Les mots sont trompeurs et peuvent parfois égarer la réflexion ; l'expression « euthanasie passive » devrait désigner plus exactement les soins palliatifs, alors que l'« euthanasie active » implique clairement de donner ou d'activer la mort intentionnellement par des moyens létaux pour soulager la souffrance dite parfois « réfractaire » — c'est-à-dire ne pouvant plus être soulagée — en ôtant volontairement la vie au patient.

De la même manière que pour l'avortement, l'image de la porte qu'on entrouvre peut être appliquée à l'euthanasie ; on pourrait encore faire allusion à la technique du voleur chinois. Les gouvernements satanistes ne savent plus comment s'y prendre pour légiférer autour de l'euthanasie, tout en s'en approchant pas à pas jusqu'au moment où la loi sera votée comme d'habitude, sans consultation populaire. Par exemple, on pourrait commencer par la loi de juillet 1991 introduisant les soins palliatifs dans la liste des missions de tout établissement de santé, en passant par la loi Claeys-Leonetti de février 2016 jusqu'au vote de la loi sur l'euthanasie, pardon sur le « droit de mourir dans la dignité », pardon sur « l'aide à la fin de vie », pardon sur « l'aide à mourir », pardon sur le « suicide assisté » (certains tendraient plutôt à réclamer une loi sur l'aide à vivre), prévue à l'été 2024, projet de loi présenté par l'individu Macron en personne qu'il ose appeler « loi de fraternité » et dont, semble-t-il, il fait une affaire personnelle.

À un moment, il dit « *Ce nouveau modèle français (sic) ne propose pas le suicide assisté, il ne dit pas que chacun peut disposer de sa vie en demandant une assistance automatique au corps médical. En revanche, cette loi de fraternité (sic) permet de choisir le moindre mal quand la mort est déjà là.* » Si la mort est déjà là, pourquoi achever le mourant ?

Cet engouement soudain du Chef de l'État pour l'euthanasie n'aurait-il pas des arrières pensées suspectes ? C'est justement ce que nous allons voir, et contrairement au Chef de l'État, nous allons passer outre sa logorrhée contristée, arrêter de jouer sur les mots, et appeler un chat un chat.

Chacun sait qu'au-delà de l'aspect religieux de la question, un des graves reproche que l'on pourrait faire à cette loi, malgré le pathos distillé autour, c'est d'être un billet aller simple pour une mort directe en accéléré ; car le risque d'une telle loi est qu'elle soit détournée par l'intervention de membres de la famille, soit pour de sordides questions d'héritage, soit pour se débarrasser d'un parent gravement atteint devenu trop dépendant pour l'entourage, soit pour

des raisons de détresse personnelle ou d'impasses existentielles sous forme de suicide assisté : je n'ai pas le courage de me suicider, aidez-moi à mourir...

Mais il y a plus grave, et l'intervention du Chef de l'État prend ici tout son sens. C'est ici, en effet, que prend place le rôle joué par le socialiste mondialiste Jacques Attali, Juif plus que caricatural, ancien conseiller spécial du Président Mitterrand, personnage douteux à souhait pour ne pas dire glauque s'il en est dans le monde politique, tant par les nombreuses fonctions publiques qu'il a occupées jusque dans les milieux financiers, que par sa propension à se faire le prophète de la Gouvernance Mondiale. Écrivain polygraphe et prolifique, il se complaît dans son rôle de pythie du futur ; et le futur selon Attali on le connaît : c'est Hiéroushalem capitale du monde, et la France transformée en hôtel de passage ; toutefois, il ne confirme pas si la France doit aussi se transformer en hôtel de passe puant la graille (peut-être parce que c'est déjà le cas). Voici un exemple de sa vision du monde à venir, version officielle édulcorée par rapport à une autre version plus dure qui circule ; peu importe, elles se valent sur le fond.

[...] « Mais dès qu'on dépasse 60/65 ans, l'homme vit plus longtemps qu'il ne produit et il coûte cher à la société.

*D'où je crois que dans la logique même de la société industrielle, l'objectif ne va plus être d'allonger l'espérance de vie, mais de faire en sorte qu'à l'intérieur même d'une durée de vie déterminée, l'homme vive le mieux possible mais de telle sorte que les dépenses de santé seront les plus réduites possible en termes de coûts pour la collectivité.*

*Alors apparaît un nouveau critère d'espérance de vie : celui de la valeur d'un système de santé, en fonction non pas de l'allongement de l'espérance de vie mais du nombre d'années sans maladie et particulièrement sans hospitalisation. En effet, du point de vue de la société, il est bien préférable que la machine humaine s'arrête brutalement plutôt qu'elle ne se détériore progressivement. C'est parfaitement clair si l'on se rappelle que les deux tiers des dépenses de santé sont concentrées sur les derniers moments de vie.*

*De même, cynisme mis à part [euh, pas tant que ça], les dépenses de santé n'atteindraient pas le tiers du niveau actuel (175 milliards de francs en 1979) si les individus mouraient tous brutalement dans des accidents de voiture [comparaison stupide : cela coûterait cher pour les compagnies d'assurances.] Ainsi force est de reconnaître que la logique ne réside plus dans l'augmentation de l'espérance de vie mis dans celle de la durée de vie sans maladie. (...)*

*L'euthanasie sera un des instruments essentiels de nos sociétés futures dans tous les cas de figures.*

*Dans une logique socialiste, pour commencer, le problème se pose comme suit : la logique socialiste c'est la liberté et la liberté fondamentale c'est le suicide ; en conséquence, le droit au suicide direct ou indirect est donc une valeur absolue dans ce type de société.*

*Dans une société capitaliste, des machines à tuer, des prothèses qui permettront d'éliminer la vie lorsqu'elle sera trop insupportable ou économiquement trop coûteuse, verront le jour et seront de pratique courante [il faudrait savoir où se situe la logique : dans une société capitaliste ou une société socialiste ?].*

*Je pense donc que l'euthanasie, qu'elle soit une valeur de liberté ou une marchandise, sera une des règles de la société future.*

Extrait de *L'Avenir de la Vie* (1981), un livre (introuvable) d'entretiens de plusieurs personnalités dont Jacques Attali, réalisé par Michel Salomon (un coreligionnaire), ancien médecin militaire, puis journaliste et directeur d'un *think-tank*. Remarquons que quand

l'individu tient ces propos, il a l'âge de 31 ans. Quand je les relève ici, il en a 80. Entre temps, il a oublié de s'autolyser à 65 ans. Tu coûtes cher à la société, Jacquouille de Hiéroushalem !

Attali était alors jeune conseiller politique (?) de Mitterrand. En a-t-il trop dit ? Est-cela qui l'oblige à plus de retenue dans ses interventions, et à noyer le poisson en bredouillant un langage hermétique incohérent (quand il était jeune professeur et conseiller, il parlait clairement) où il affirme la chose et son contraire sans complexe ? Aux initiés de démêler et de comprendre. Chose absolument étonnante, Attali a été depuis l'ère Mitterrand, c'est-à-dire depuis près de cinquante ans, le conseiller de tous les Présidents de la République. Avec son alter-ego Bernard-Henry Lévy, ils doivent partager le plus fort taux de présence dans la presse stipendiée de toutes les personnalités publiques de France ; pas moyen d'y échapper : il ne se passe pas deux, trois semaines sans voir l'un ou l'autre apparaître dans les journaux, sur les écrans de télé, sur les réseaux sociaux ou se faire entendre à la radio.

Ces deux individus sont tous les deux responsables (entre autres) de l'effondrement civilisationnel que connaît la France actuellement. Maintenant quand vous savez que Macron est une créature patentée du sieur Attali, son ombre portée ; quand vous discernez la corrélation qui s'établit entre les propos de l'un dans le document ci-dessus, et les propos de l'autre relatifs au projet de loi sur l'euthanasie ; et quand vous repensez aux mots d'ordre des *Georgia Guidestone* (USA) — opportunément détruites à l'explosif par un méchant complotiste —, préconisant de réduire la population mondiale en deçà de 500 millions d'habitants, et d'établir une nouvelle langue pour unifier le monde (retour à Babel), vous comprenez pourquoi Emmanuel Macron s'est soudainement intéressé, à titre personnel, à l'élaboration de cette loi. Vous pouvez être assurés qu'avec lui, elle sera votée, voire inscrite dans la Constitution.

\*

Reste à compléter la liste des pièges législatifs caractérisant cette horrible république maçonnique qui asservit le peuple français depuis plus de 230 ans ; j'entends par là la GPA (gestation pour autrui), la PMA (procréation médicale assistée), l'adoption, la pédocriminalité et les dingeries des sociaux dégénérés qu'on rassemble sous le nom de wokisme. Autant de thèmes sociétaux extrêmement compliqués à traiter, même s'ils n'ont pas le même niveau de gravité (difficile de mettre l'adoption sur le même plan que la pédocriminalité, même si parfois la première n'échappe pas aux viols d'enfants et autres maltraitances). Chacun de ces thèmes demanderait, pour rester concis sur l'essentiel, une chronique équivalente à celle-ci. Ces faits montrent comment la société, en voulant le bien de l'humanité, expose les êtres à des abus, voire à des trafics qui dépassent l'entendement, et changent le regard que l'on porte sur l'humanité quand on connaît son côté sombre.

Car ces dérives sociétales propres à nos sociétés humaines n'ont qu'un dénominateur commun : l'ENFANT. Il est au centre de nos existences, porteur de joie, d'espérance, de vie, et il est anormal qu'il puisse faire l'objet de trafics criminels. Même l'adoption a un aspect criminalistique dans le fait d'arracher des enfants étrangers, non pas à leurs familles puisqu'il y a don ou tractation, mais à leur milieu naturel, leur environnement originel social et humain, et ainsi de leur donner, à leur insu, une identité qui n'est pas la leur. Il était une époque où, dans une certaine société quelque peu ostentatoire — c'est valable encore aujourd'hui —, adopter un bébé exotique, comme on adopte un perroquet ou un lionceau tenu en laisse, était le comble du snobisme bourgeois. À la limite, la seule adoption possible et acceptable que l'on peut comprendre s'inscrit dans le prolongement d'un accouchement sous X.

La partie consacrée à l'euthanasie le démontre avec force : les trafics humains, les maltraitements, sont toujours courageusement dirigés contre les catégories les plus faibles de la société, femmes comprises. Or nous allons vers une civilisation ou plutôt une décivilisation où l'on ne respecte plus rien, où seul compte l'argent, le matériel, la jouissance immédiate de l'individu qui ne supporte plus les frustrations de la vie, et pour lequel seul compte l'instant qui passe ; un instant fugace où l'on ne retient rien et on oublie tout ; rien ne doit venir troubler son existence ; ni les problèmes de conscience, ni les remords, ni la culpabilité ; seule est promue une société dépouillée de toutes valeurs morales, de toute identité, de toute histoire ; pas d'après, pas d'avant ; pas de transcendance, de croyance, ne croire non en soi mais qu'à soi, à son Moi nombril du monde, paroxysme de l'individualisme : vivre selon la loi de la seule devise que l'on peut supporter : argent, sexe, pouvoir, la triple concupiscence ; c'est la porte ouverte à toutes les outrances, toutes les errances, toutes les déviations, pour, au final, assurer le triomphe de la culture de mort, autrement dit, le triomphe de Satan, le Maître du chaos. Puisque nous parlons de Satan, laissons le dernier mot à son pire ennemi, Jésus-Christ en personne, et à ce qu'il dit à propos des enfants : « *Quiconque scandalise un seul de ces petits qui croient [qui sont innocents], mieux vaudrait pour lui qu'on lui attache au cou une grosse meule, et qu'on le jette à la mer.* » (Mars 2024)

---

## Addendum

Il est important de situer le vote de la loi Veil dans le contexte de l'époque qui va se dérouler dans les décennies suivantes. Et cette époque n'est que la fin du Gaullisme et l'après Mai 68. Le 17 janvier 1975, date du vote, nous sommes sous la Présidence de Valéry Giscard dit d'Estaing, fraîchement devenu hôte de l'Élysée le 19 mai 1974. Aussitôt le libéral avancé qui se veut à la pointe des idées modernes, ouvre le pays à la pornographie ; si l'érotisme a toujours plus ou moins occupé une place dans les rayons de littérature, là on entre dans la pornographie la plus *hard* exposée au public lambda. Elle fait son entrée au vu de tous chez les marchands de journaux ; plus grave, elle est diffusée dans les librairies et les grands magasins, parfois mêlée aux best-sellers de l'année, avec des couvertures plus que suggestives, tandis que les bandes dessinées pour la jeunesse sont à portée de mains. Les sex-shops se multiplient encore plus vite que ne ferment les épiceries de quartiers ; seule réserve : les vitrines doivent être occultées. Des salles de cinéma se spécialisent et n'hésitent pas sur la sélection des films X proposés : *Les Nuits brûlantes de Linda*, *La Grande Partouze*, *Le Feu au ventre*, *Le Sexe qui parle* ; et ce ne sont pas les pires titres des 1100 films classés X (245 réalisateurs), par la commission de classification des œuvres cinématographiques en France, entre 1975 et 1996. Ensuite internet a dû prendre le relais et ramener dans la sphère privée ce qui s'étalait à la vue du public ; du même coup, le porno, au moins le plus visible, a disparu du paysage. Personne ne s'en plaindra.

1975, c'est aussi le cinéma, le vrai. Lui aussi sombre dans la vulgarité et les obscénités, même si les films versent parfois dans un érotisme chic qui se veut de bon aloi ou carrément scato, avec pour volonté de choquer le bourgeois plouc. Cela commence par *Le Dernier Tango à Paris* (1972), avec Marlon Brando et Maria Schneider ; puis suivent *La Grande bouffe* (1973), Marcello Mastroianni, Philippe Noiret, Michel Piccoli, Andréa Ferréol ; les *Valseuses* (1974), Gérard Depardieu, Patrick Dewaere, Miou-Miou ; *Emmanuelle* (1974) et son héroïne Sylvia Kristel ; *Histoire d'O* (1975), Corine Cléry ; une période riche en cinéma provocateur, visant clairement à briser les tabous et à faire tomber les dernières barrières de la vertu, avec des films qui ont connu, eh oui !, de grands succès de fréquentation pour l'époque.

Bref, qu'on le veuille ou non, il ne faut pas s'étonner si soixante ans plus tard on constate que la France est un pays malade ; car ne nous y trompons pas, la liberté inconditionnelle sans garde-fous ni responsabilité (une liberté est toujours conditionnelle), une liberté de mœurs qui n'est que permissivité transgressive, a eu une incontestable influence délétère sur la mentalité générale des peuples d'Occident et ont touché tous les compartiments de la société. Et on en arrive sans surprise à ce que les représentants d'un État doté d'un haut degré de développement inscrivent l'avortement dans le marbre de la Constitution, puis en fassent une conquête suprême de la Civilisation, alors qu'ils devraient avoir honte, et mettre en berne tant le Drapeau national que leur honneur.

---